

# L'économie du Grand Est et de tous ses territoires frappée par les conséquences de la crise sanitaire

En 2020, dans le Grand Est comme ailleurs en France et dans les pays voisins, le ralentissement économique est d'ampleur inédite en raison des mesures prises pour endiguer la crise sanitaire comme les confinements, les restrictions aux déplacements, les couvre-feux, les fermetures de commerces et équipements, le télétravail...

### La chute d'activité pèse fortement sur l'emploi mais son effet est atténué par le dispositif d'activité partielle

L'évolution des montants des transactions effectuées par carte bancaire permet de donner une indication sur les conséquences de ces mesures sur la consommation des ménages. Les deux confinements font apparaître de fortes chutes par rapport à 2019, de - 40 % à - 60 % selon les semaines lors du premier confinement, de - 23 % à - 33 % lors du deuxième confinement. Après le premier confinement, les montants des transactions par carte bancaire sont supérieurs à ceux de l'année précédente, contrairement aux semaines suivant le deuxième confinement.

L'activité dans le secteur privé est approché par le volume de travail (nombre d'heures rémunérées) qui recule de 10 % sur l'ensemble de l'année. Les effets sur l'emploi sont importants mais atténués. L'emploi total diminue de 1,2 %, mais l'intérim est particulièrement affecté avec une baisse des effectifs de 4,4 %. Le dispositif d'activité partielle (chômage partiel) a permis de préserver un grand nombre de postes. De mars à décembre 2020, 261 000 salariés en moyenne mensuelle sont concernés.

Malgré ce dispositif, 293 000 demandeurs d'emploi de catégorie A sont inscrits à Pôle Emploi à la fin 2020, en hausse de 7,6 % sur l'année alors que la tendance était à l'amélioration depuis 2016. En fin d'année, le taux de chômage s'établit à 7,7 %, au même niveau qu'à la fin de l'année 2019. Le dispositif de chômage partiel ainsi que d'autres soutiens aux entreprises, mais aussi la baisse d'activité des

juridictions commerciales, lors du premier confinement notamment, permettent un net recul des défaillances d'entreprises. Parallèlement, les créations d'entreprises augmentent pour la cinquième année consécutive. Deux tiers de ces nouvelles entreprises appartiennent au régime de micro-entrepreneur alors qu'en 2019, ce n'était le cas que pour un peu plus de la moitié d'entre elles. Le nombre des créations d'entreprises individuelles classiques diminue fortement, alors que celles sous le régime sociétal sont légèrement moins nombreuses.

Parmi les pays voisins, la croissance se dégrade nettement en Belgique et en Allemagne (y compris dans les trois Länder limitrophes) et modérément en Suisse et au Luxembourg. La consommation des ménages et le commerce extérieur sont particulièrement touchés. Dans ce contexte défavorable, l'emploi recule et le chômage progresse.

### Le secteur de l'hébergement-restauration très touché

Le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement concerné par les restrictions. Lors du premier confinement, au mois d'avril, la baisse du nombre d'heures rémunérées est proche de 80 %. Les bars et restaurants ne peuvent pas accueillir de public et seul un quart des hôtels sont ouverts avec 22 % de leurs chambres occupées. La fréquentation hôtelière s'effondre de 92 % par rapport à la même période de 2019. À la fin du printemps et durant l'été, avec l'allègement des mesures sanitaires, la situation s'améliore sans revenir à la normale. En été, plus de neuf hôtels sur dix sont ouverts, mais le taux d'occupation dépasse à peine la moitié de la capacité offerte et la fréquentation diminue d'environ 30 % par rapport à l'année précédente. Lors du deuxième confinement en novembre et décembre, six hôtels sur dix restent ouverts, mais les nuitées chutent de 75 %, le taux d'occupation devenant très faible. Durant ces mois, le volume de travail dans le secteur de l'hébergement-restauration diminue des deux tiers. Sur l'année, le secteur perd 7 800 emplois,

soit une baisse de 10 %. Près de 20 % des demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle concernent les salariés de l'hébergement et de la restauration. Le secteur des services aux particuliers, qui inclue les activités récréatives et culturelles, a également particulièrement pâti des restrictions. En avril, le nombre d'heures rémunérées chute de 57 %, puis de 35 % en novembre et 15 % en décembre. L'emploi salarié baisse sur l'année de 4,5 %.

Dans le secteur des transports, le transport de marchandises résiste alors que celui des passagers subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. L'interruption du transport aérien de passagers est emblématique des restrictions de déplacement. Les avions sont quasiment à l'arrêt d'avril à juin. Sur l'année, 3,2 millions de personnes fréquentent les aéroports de la région, soit une chute de 70 % par rapport à 2019.

Dans le BTP, qui englobe la construction et les secteurs du bâtiment et des travaux publics, la Banque de France évalue une baisse du chiffre d'affaires de près de 10 %, d'où une rentabilité en repli : sept entreprises sur dix enregistrent une baisse des marges. Le nombre de logements commencés diminue de 8 % sur l'année. De nombreux chantiers de construction ont été à l'arrêt lors du premier confinement. Au mois d'avril, le volume de travail chute de 56 %. Mais sur l'année, l'emploi continue à progresser.

L'enquête de conjoncture de la Banque de France auprès des entreprises industrielles permet d'estimer la contraction du chiffre d'affaires à près de 14 % ; les exportations et les investissements suivent la même tendance. Malgré la réduction des charges, la rentabilité s'est au mieux maintenue pour huit entreprises sur dix. L'emploi industriel diminue de 2,5 % sur un an. La crise accentue ce recul, déjà présent avant la crise sanitaire (- 1,4 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019). La baisse de l'emploi est particulièrement marquée dans la fabrication de matériels de transport (- 4,3 % sur l'année 2020), secteur dans lequel l'emploi chute

fortement depuis plusieurs années (- 3,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2019). La crise renforce les difficultés de l'industrie automobile. Les immatriculations de véhicules particuliers se replient de 25 % dans le Grand Est, comme au niveau national. Le secteur doit également s'adapter au changement de motorisation : les immatriculations de véhicules électriques et hybrides dans la région représentent 21 % du total, contre 7 % en 2019.

Certaines activités agricoles subissent également les effets de la crise sanitaire. La fermeture des lieux de restauration affecte la demande de vins d'appellation, conduisant les interprofessions en Champagne et en Alsace à fixer les rendements à la baisse, alors que les potentiels de production étaient élevés. La demande des orges de brasserie, mais aussi de la viande bovine ou des pommes de terre de transformation, sont également concernées. Plus classiquement, la demande de nombreux produits dépend des marchés mondiaux. C'est le cas du maïs dont les cours ont explosé en fin d'année en raison d'une production en fort repli aux États-Unis, et d'une demande chinoise importante liée à la reconstitution de son cheptel porcin. Les volumes produits dépendent également des conditions météorologiques avec les sécheresses printanières et estivales, qui pénalisent les rendements des grandes cultures et des fourrages, mais aussi d'autres épidémies comme la jaunisse virale des betteraves.

## De fortes pertes d'emploi dans la Haute-Marne et le Haut-Rhin

Les dix départements de la région sont tous fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. Le Haut-Rhin est celui où le repli de l'activité, approchée par la baisse du nombre d'heures rémunérées, est la plus forte avec - 12,4 % sur l'année. L'industrie automobile y est surreprésentée comme le secteur de l'hébergement-restauration. La diminution du volume de travail est également supérieure à la moyenne régionale en Moselle, dans les Ardennes et la Haute-Marne. La Meuse est le département où cette baisse est la moins importante (- 7,2 %).

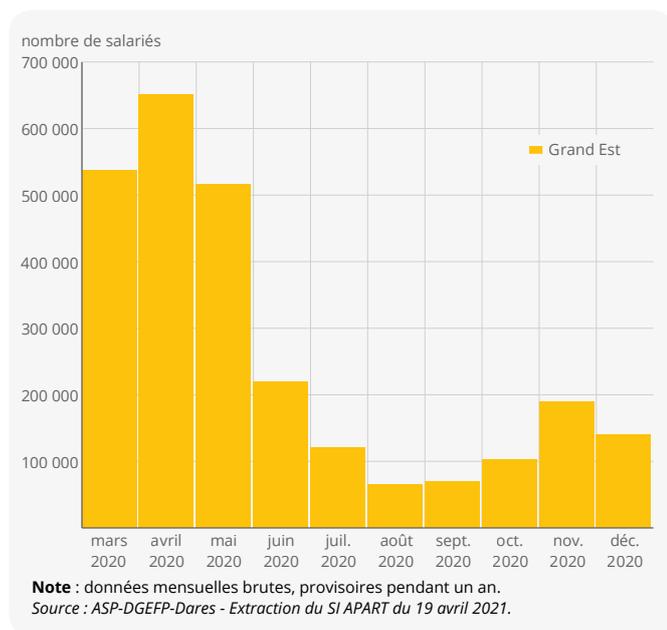
La Haute-Marne est le département qui perd le plus d'emplois (- 2,2 %), notamment dans l'industrie et le commerce. L'emploi recule également dans le Haut-Rhin (- 2,1%), devant les Vosges, l'Aube et la Meuse. Les plus faibles réductions s'observent dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle (- 0,6 % et - 0,7 %). Dans le Bas-Rhin, le dynamisme de l'emploi dans la construction et les services non marchands limite les pertes d'emploi totales. En Meurthe-et-Moselle, l'emploi tertiaire non marchand occupe une place plus importante que dans l'ensemble de la région, limitant l'impact de la crise. Ce secteur continue en effet de créer des emplois, alors que l'emploi marchand hors construction est fortement affecté par la crise.

## Les conséquences des restrictions sont moins sévères en début d'année 2021

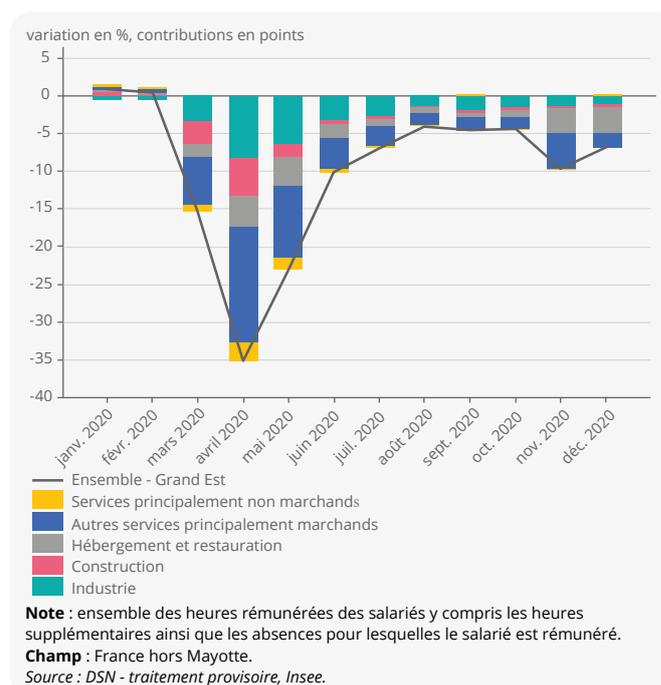
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, dans le Grand Est, l'activité économique se redresse sensiblement, mais reste plus faible qu'en 2019. De janvier à mars, le nombre mensuel d'heures rémunérées est inférieur d'environ 5 % par rapport aux mêmes mois de 2019. Le troisième confinement fait à nouveau chuter l'activité au début du printemps. Comparée à avril 2019, la baisse est de 8,1 % en avril 2021, cependant moins marquée que durant le deuxième confinement. L'hébergement-restauration fait toujours partie des activités les plus affectées par les restrictions sanitaires, avec l'interdiction d'accueillir des clients. Par rapport à 2019, le volume de travail dans ce secteur est en recul de près de 60 %. L'hébergement-restauration représente à lui seul 65 % de la baisse d'activité nette totale de la région en mars, et 39 % en avril. Cependant dans ce secteur, comme dans la plupart des autres, l'emploi se stabilise au 1<sup>er</sup> trimestre. Dans le secteur de la construction, l'emploi continue de progresser ; le secteur compte ainsi 1 500 emplois de plus que fin 2020 et 3 200 de plus que fin 2019. Cela corrobore l'avis des chefs d'entreprises du BTP qui attendent une embellie pour 2021 avec un renforcement des effectifs permanents et intérimaires et une augmentation de la profitabilité dans 40 % des entreprises. ●

**Auteur :**  
Jean-Paul Strauss, Insee

### ► 1. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation



### ► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Grand Est



# En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de - 3,5 % et - 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

## En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à -8,0 % en 2020<sup>1</sup>. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %).

Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages<sup>2</sup>, de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels »,

des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point : les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens).

Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant-crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant-crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

## L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches. La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

## Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables. Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait. Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage<sup>4</sup>. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

### En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu

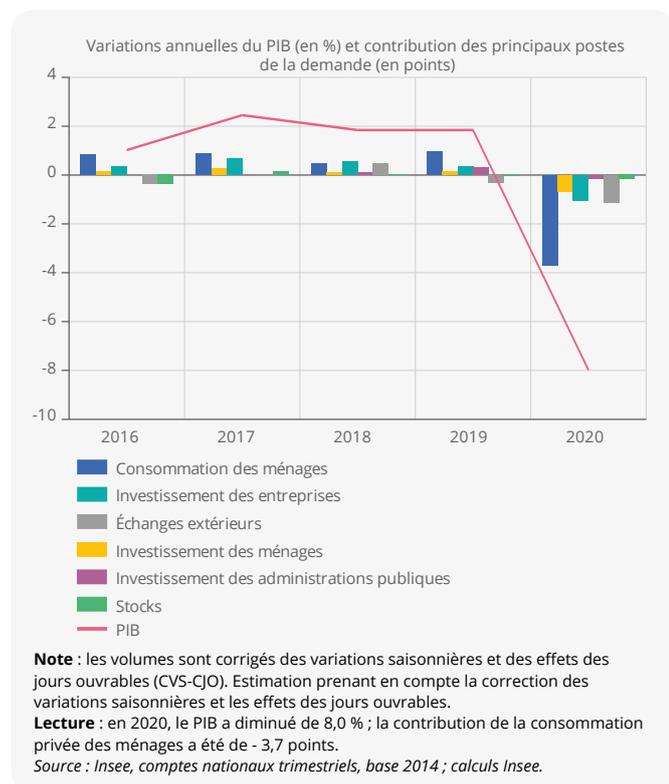
disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020,

à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

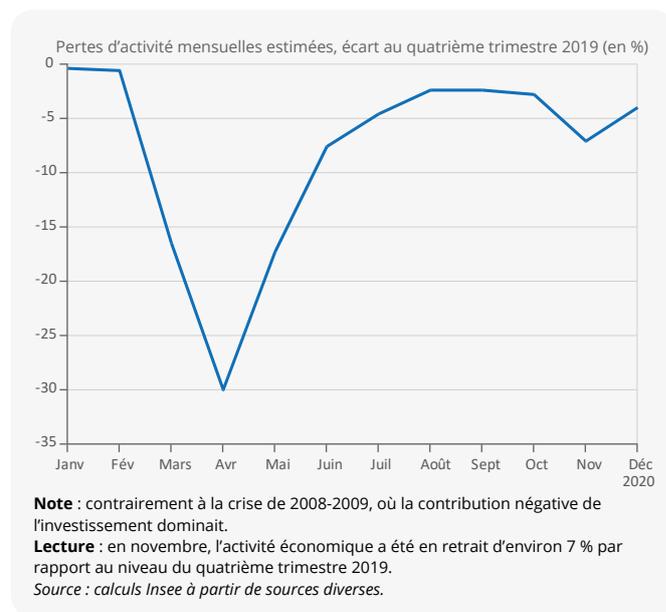
Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE.

**Auteur :**  
Aliette Cheptitski, Insee

### ► 1. L'activité économique française a fortement chuté en 2020, avec des contributions négatives de tous les principaux postes de la demande



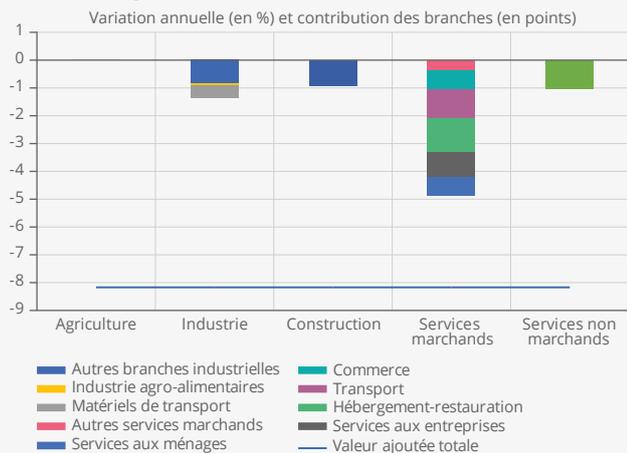
### ► 2. En 2020, les deux confinements nationaux ont engendré une baisse d'activité d'ampleur inédite en avril, puis une rechute de moindre ampleur en novembre



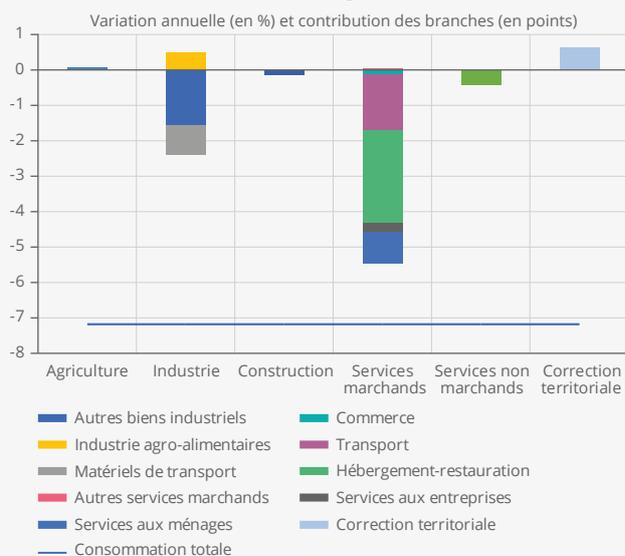
<sup>4</sup> Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

### ► 3. Les baisses d'activité ont surtout été concentrées dans les branches les plus directement concernées par les restrictions sanitaires

#### a- Valeur ajoutée



#### b- Consommation des ménages



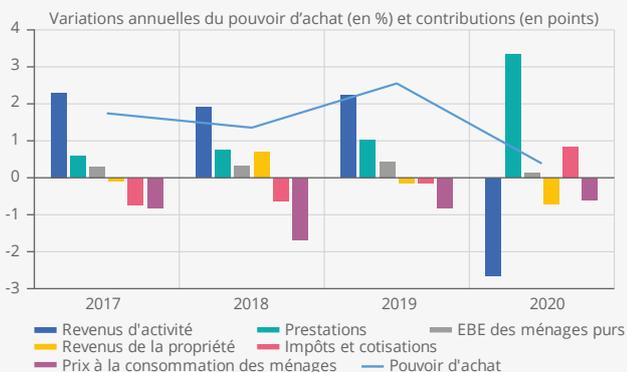
**Note :** les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

**Lecture :** en 2020, la valeur ajoutée totale a baissé de 8,2 % ; l'hébergement-restauration a contribué à cette baisse à hauteur de - 1,2 point.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

### ► 4. En 2020, le pouvoir d'achat a résisté, la hausse des prestations et la baisse des prélèvements obligatoires ayant compensé la baisse des revenus d'activité



**Note :** les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

**Lecture :** en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a ralenti à 0,4 % ; les revenus d'activités ont contribué à hauteur de près de - 3 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.